



HAL
open science

Changer d'armoiries au Moyen Age : l'exemple des sceaux du Laonnois

Caroline Simonet

► **To cite this version:**

Caroline Simonet. Changer d'armoiries au Moyen Age : l'exemple des sceaux du Laonnois. *L'ami du Laonnois*, 2010, 45. hal-02984702

HAL Id: hal-02984702

<https://hal.science/hal-02984702>

Submitted on 7 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

CHANGER D'ARMOIRIES AU MOYEN-AGE : L'EXEMPLE DES SCEAUX DU LAONNOIS

Après des débuts hésitants au XII^e siècle, qui font encore l'objet de recherches, l'usage des armoiries s'est très vite diffusé dans la société médiévale au XIII^e siècle. Le blason constitue dès l'origine un marqueur fort de l'identité de son détenteur. Or loin de présenter un visage figé et de suivre des règles strictes de représentation, l'art héraldique a conservé tout au long du Moyen Age une certaine liberté quant à la figuration des armoiries. Michel Pastoureau a consacré plusieurs pages de son « Traité d'héraldique » à cet aspect mouvant des armoiries médiévales. C'est particulièrement le cas de celles figurant sur les sceaux : ces empreintes de cire ou de métal présentent des dimensions réduites (allant de 10 mm à 90 mm pour le Laonnois médiéval). Ce contexte matériel ne favorise pas la représentation fidèle des armes d'une famille ou d'une ville. Le peu de place dont dispose le graveur de la matrice de sceau le pousse parfois à simplifier un dessin en réduisant le nombre de figures ou en omettant des brisures.

Toutefois le sceau reste, avec les armoriaux, l'une des principales sources héraldiques pour le Moyen Age. Les sceaux se présentent le plus souvent sous la forme d'une empreinte figurant une légende sur son pourtour (en latin ou en langue vulgaire) et une image en son centre. Dans leur grande majorité on les trouve aujourd'hui conservés au bas de documents, plaqués directement sur le parchemin ou le plus souvent appendus à celui-ci par des attaches en parchemin ou en soie. Ils servent à valider les chartes, à les rendre authentiques. La région de Laon offre de nombreux exemples de sceaux armoriés. Parmi la masse documentaire qu'offre la sigillographie (c'est-à-dire l'étude des sceaux), on rencontre quelques cas où les armoiries sont modifiées d'un sceau à l'autre. Qu'est-ce qui pousse un personnage ou une institution à effectuer de tels changements ? Qui dans la société médiévale procède à ces modifications ? Quelles sont les conséquences de l'abandon d'armes familiales pour de nouvelles armes inconnues de tous ? Laon présente un certain nombre de situations assez différentes les unes des autres. Avant de les aborder, voyons tout d'abord ce que l'on entend par sceau armorié. Puis nous envisagerons le cas des armoiries féminines du Laonnois avant de nous intéresser à quelques familles de la région.

Les sceaux armoriés sont des sceaux qui figurent un blason soit comme élément principal de l'image (on parle alors de sceau héraldique) soit comme élément de décor. Les armoiries peuvent s'inscrire dans un écu ou être gravées directement sur le fond du champ. Dans la région de Laon et de Soissons, les sceaux armoriés représentent la moitié du corpus de 538 sceaux recensés aux Archives départementales de l'Aisne et aux Archives nationales. A ces sceaux peuvent être ajoutés les contre-sceaux armoriés. Les contre-sceaux sont des empreintes plus petites que le sceau principal que l'on appose au dos de la galette de cire afin de renforcer le caractère officiel du document que le sceau principal valide ou afin de lutter contre les tentatives de faux. Un tiers des 172 contre-sceaux du Laonnois et du Soissonnais figurent des armoiries. Les sceaux et contre-

sceaux héraldiques sont les plus nombreux (respectivement 36 % et 27 % du corpus). Ils concernent dans la région de Laon aussi bien les familles de rang comtal comme les Roucy que les modestes écuyers, les puissants évêques au même titre que les simples membres du guet de la ville de Laon, les communes de la même façon que le bailliage de Vermandois. Les autres armoiries se rencontrent sur les sceaux équestres des grands chefs de lignage : l'écu ou la bannière du combattant et la housse qui protège son destrier sont généralement ornés d'armoiries. Les dames de haute naissance voient leur portrait en pied accompagné d'un ou plusieurs écus aux armes. Les religieux (en particulier les évêques) les imitent à partir du XIV^e siècle.



Sceau Aélide de Montmorency (1248)

La situation des dames est particulière. Dans le Laonnois comme dans beaucoup de régions, les épouses adoptent les armoiries de leurs maris. Parfois elles combinent les armoiries paternelles et maritales. En cas de veuvage et de remariage, elles peuvent adopter les armes de leur nouveau lignage d'adoption. Ainsi Aélide de Montmorency,

plus connue sous son nom d'épouse Alix de Rozoy, arbore les trois roses du lignage de son mari Roger de Rozoy autour de sa figure équestre sur un sceau utilisé au moins en 1246-1248. La dame, tout en usant d'un sceau à l'iconographie prestigieuse (celle du sceau équestre de chasse), parvient à insérer les armoiries maritales. Quelques années après le décès de Roger de Rozoy en 1249, Aélide de Montmorency contracte une seconde union avec Gautier de Nemours (probablement en 1255, voire avant). Les Archives nationales conservent un sceau dont elle fait usage en 1265. La dame y figure en pied accompagnée de deux sceaux aux armes de son nouvel époux. Mais elle use au revers de ce grand sceau d'un contre-sceau gravé d'un écu aux trois roses, évocation très claire de son premier mariage qui remonte alors à plus de quinze ans ! Pourquoi un tel contre-sceau ? Que signifie ce refus d'abandonner complètement les armoiries de Rozoy ?

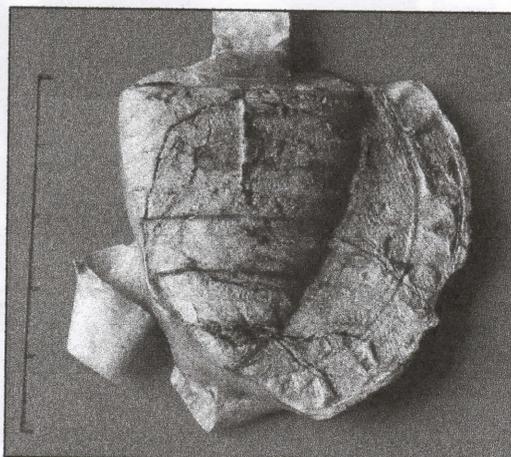
Il peut s'agir pour Aélide d'un rappel de ses droits de veuve sur certaines terres de son premier époux. En effet, dans de nombreuses régions du royaume, dont le Laonnois, le mari attribue des terres ou des revenus à son épouse lors du mariage : ces biens prennent le nom de douaire. Ce douaire revient à l'épouse en cas de décès du mari afin qu'elle puisse disposer de moyens de subsistance. C'est particulièrement important dans le cas d'une veuve comme Aélide de Montmorency qui n'a pas d'enfant issu de son mariage avec Roger de Rozoy et donc perd tout droit sur les biens de Rozoy qui reviennent à la famille du défunt. Mais le droit coutumier reste assez vague dans le cas des veuves qui se remarient : doivent-elles rendre le douaire à la famille de leur premier mari ou peuvent-elles le conserver ? La décision est tranchée au cas par cas, en fonction des rapports de

ce qui s'établissent entre la veuve remariée et son ancienne belle-famille. La jouissance du douaire n'étant jamais assurée en raison de ce vide juridique, les dames comme Aélide de Montmorency ont tout intérêt à rappeler symboliquement leurs prétentions sur leur douaire au travers des armoiries figurant sur leurs sceaux par exemple.

Il existe d'autres situations, plus rares, où tout un lignage modifie ses armoiries. Le Laonnois dispose d'un cas très riche avec les comtes de Roucy : cette famille change ses armoiries à deux reprises, ce qui est assez inhabituel. Les Roucy adoptent des armoiries en 1166 au moins : le comte Robert-Guiscard de Roucy se fait graver un sceau équestre de guerre où il figure portant un écu orné d'un arbre (en fait un roncier qui évoque le nom de la famille).

En 1200, le comté tombe en quenouille : le comte Jean I^{er} meurt sans enfants légitimes. Sa sœur Eustachie hérite de Roucy. Elle est alors veuve de Robert de Pierrepont dont elle a eu une fille, Héliissende, et un fils, Jean II. Ce dernier figure les armoiries de Pierrepont sur son premier sceau héraldique en 1211 : des fascées de vair au franc-quartier. Sans doute n'est-il pas encore adoubé en 1211 car son rang comtal lui permettrait sans difficulté d'user d'un sceau équestre. D'ailleurs en 1228, probablement devenu chevalier, il use d'un sceau équestre de guerre figurant les mêmes armoiries de Pierrepont, de même que le contre-sceau. Si l'image privilégie le lignage paternel par le choix des armoiries de Pierrepont et l'abandon complet du roncier de Roucy, la légende du sceau met en avant le titre de comte de Roucy qui précède celui, plus modeste, de sire de Pierrepont.

Son fils Jean III décide en 1265 de modifier de nouveau les armoiries des Roucy. Sur son grand sceau équestre, il fait graver des lions aussi bien sur l'écu du cavalier que sur la housse du cheval. Mais il conserve les armoiries de Pierrepont au contre-sceau. Pourquoi ce nouveau changement ? Certes, la seconde épouse de son père Jean II était une Dampierre, famille au lion. Mais elle n'était que la belle-mère de Jean III. Rien dans l'histoire familiale des Roucy ne les rattache réellement à ce nouveau symbole. En fait, il s'agit probablement d'un problème de rivalité armorial avec une autre famille : les Neuville. Ceux-ci ont pour blason un fascé de vair au franc-quartier sur leurs grands sceaux mais leurs contre-sceaux sont gravés d'écus au dextrochère. Les émaux (c'est-à-dire les couleurs, qui nous échappent sur les sceaux) peuvent avoir été différents entre les armoiries de Roucy-Pierrepont et



Sceau NEUVILLE Alain (1242)

les Neuville, mais les similitudes sur les grands sceaux sont frappantes. Or si les Neuville sont régulièrement dits « de Roucy » dans les sources médiévales, les comtes de Roucy leurs dénie tout droit sur ce nom. Les Neuville sont-ils issus d'une lointaine branche

cadette des Roucy ou des Pierrepont ?

Toujours est-il qu'ils se posent en héritiers putatifs des comtes de Roucy, à une époque, le XIII^e siècle, où le lignage comtal produit peu d'héritiers mâles. Les Neuville semblent avoir relégué au contre-sceau leurs probables armoiries d'origine (le dextrochère) pour adopter au grand sceau des armoiries proches de celles des Pierrepont (le fascé de vair au franc-quartier), manière d'afficher leurs prétentions sur le comté de Roucy.

Les lions sont définitivement adoptés par les Roucy par la suite. Jean IV perpétue l'usage paternel de figurer les armes de Pierrepont au contre-sceau mais son fils Jean V abandonne définitivement les fascées de vair au franc-quartier. On voit réapparaître le roncier comme ornement des grands sceaux équestres des comtes Hugues en 1393 et Jean VII en 1474, mais les armoiries figurant sur les écus, les housses et même les selles et les armures sont toujours celles du lion.

Dans le lignage des Coucy, les armoiries sont au contraire d'une grande fidélité. Seules les brisures permettent de distinguer les branches cadettes et bâtardes de la branche aînée. Toutefois, il existe un cas où deux blasons différents figurent sur un même sceau équestre et un troisième au contre-sceau. Il s'agit des sceaux de Thomas de Coucy, l'un des frères cadets d'Enguerrand III de Coucy, qui a hérité de la seigneurie de Vervins. En 1224-1225, Thomas de Coucy-Vervins utilise un grand sceau équestre. Les armoiries de Coucy (trois fascées de vair) brisées d'une bande ornent l'écu tenu par le cavalier. L'une des armoiries utilisées par les

Rethel (un gironné à l'écusson) figure sur la housse du destrier (les armoiries les plus connues des Rethel sont toutefois les râteaux). Enfin le contre-sceau montre un écu semé de croisettes aux bars adossés, symbole évident du lignage de Bar. Or l'une des nièces de Thomas, Philippa de Dreux, a épousé Henri de Bar. Et Thomas est lui-même marié à Mathilde de Rethel. La figuration des armoiries de Bar et de Rethel est donc le signe de liens lignagers et familiaux étroits entre ces trois familles. Par la suite, sur son second grand sceau équestre de 1244-1246, Thomas remplace le gironné par des lions et abandonne les bars au contre-sceau, imité plus tard par son fils Thomas II. Il est vrai que Mathilde a hérité entretemps de nouvelles terres dans le comté de Rethel et que Thomas a fait l'acquisition de fiefs dans celui de Bar. Les Coucy-Vervins sont devenus de puissants seigneurs dont les seules armoiries, même brisées, suffisent désormais pour affirmer le rang. Toutefois le motif de l'adoption du lion sur les housses demeure obscur.



Sceau ROUCY Jean III(1260)



Sceau ROUCY Jean III(1285)

Sans aller jusqu'à changer d'armoiries, il arrive qu'un personnage les modifie. Ainsi Moncart Desquiens, avocat de la ville de Laon (en d'autres termes l'un des membres du conseil de la ville) possède deux matrices. En 1400, alors qu'il est également commissaire du bailli royal de Vermandois, Moncart Desquiens utilise un sceau de 26 mm montrant, inscrit dans un quadrilobe, un écu orné de deux chiens passants (il s'agit bien



Sceau DESQUIENS Monclart (1406)

évidemment d'armoiries parlantes). En 1406-1412, on trouve des empreintes d'un autre sceau de 19 mm. Le quadrilobe a disparu et l'écu est désormais tenu par deux grands chiens (des dogues ?). Les deux chiens passants de l'écu sont remplacés par un chevron accompagné de trois têtes de chiens. L'avocat continue de jouer sur son nom et, plutôt que de représenter les chiens en entier, il les fait graver « en raccourci », sous la forme de trois têtes. Il ne s'agit pas là d'un véritable changement d'armoiries mais plutôt d'une déclinaison armoriale.

A la même époque et dans le même milieu du service de la ville de Laon et du roi, on a l'exemple d'Oudart Suzanne, clerc -scribe- du prévôt de Laon (l'officier royal chargé de contrôler le conseil de la ville depuis la suppression de la Commune de Laon en 1331). En 1398, Oudart possède un sceau orné d'un écu à l'oiseau accompagné d'une étoile. En 1411, alors qu'il a été promu sergent, son sceau montre désormais un écu parti figurant un losangé et un oiseau accompagné de deux fleurs de lys. Là encore, on conserve la trace des premières armoiries, quelques peu modifiées (l'étoile est remplacée par deux fleurs de lys) ; mais on y adjoint une figure héraldique totalement nouvelle, le losangé.



Sceau SUZANNE Oudart (1398) Premier sceau

La signification des changements opérés par Moncart Desquiens et Oudart Suzanne nous échappe largement. La part du libre-arbitre dans le choix des blasons et la manière de combiner les symboles héraldiques est sans doute très importante encore à la fin du Moyen Age. Pourtant le changement d'armoiries peut représenter un inconvénient : le doute porté sur l'identité du détenteur des armoiries et, dans le cas des sceaux armoriés, le doute quant à l'authenticité du sceau.

C'est la mésaventure qui arrive à Adam d'Aulnois en 1275. La famille d'Aulnois est alors bien implantée dans le Laonnois : elle fait partie des lignages seigneuriaux importants pour l'histoire de Laon au XIII^e siècle et bien étudiés par Alain Saint-Denis dans son ouvrage sur la cité de Laon à cette époque. C'est Raoul d'Aulnois qui est le premier à laisser un sceau héraldique en 1205 : l'écu porte un écusson à l'orle de merlette. En 1231-1247, puis en 1253, Hector d'Aulnois utilise deux sceaux héraldiques figurant les mêmes armoiries que



Sceaux Raoul d'AULNOIS (1205)



Sceau Hector d'AULNOIS (1253)



Sceau Adam d'AULNOIS (1275)

Raoul. Mais en 1275, son fils Adam scelle d'un sceau portant le blason suivant : un palé de vair au chef brisé d'un lambel. Bref, les armoiries d'Adam n'ont plus rien à voir avec celles de Raoul et d'Hector.

Or Adam valide un acte au profit de l'Hôtel-Dieu de Laon et le bénéficiaire doute de la validité de la transaction : s'agit-il bien du sceau d'Adam d'Aulnois ? Cela fait 70 ans que les Aulnois usent de l'écusson à l'orle de merlette : le palé de vair au chef d'Adam dérouté de toute évidence les religieux de l'Hôtel-Dieu. Adam a pu choisir ces armoiries avant d'hériter de façon inattendue de la seigneurie d'Aulnois. En effet, il n'est que le cadet et c'est à la mort de son aîné Oudart en

1270 qu'il devient seigneur d'Aulnois. Plutôt que de briser les armoiries paternelles, il est probable qu'il en a adopté d'autres, dont l'origine nous reste obscure. Adam d'Aulnois doit donc se présenter devant l'officialité épiscopale (la cour de justice de l'évêque) afin de certifier que l'empreinte de son sceau appendue à l'acte n'est pas un faux, que l'image et la légende sont bien ceux de son sceau et donc que l'acte est valide. Cette mésaventure ne décourage pas Adam de modifier légèrement ses armoiries sur son second sceau en 1288 : quatre pals échiquetés au chef brisé d'un lambel.

Ainsi le changement d'armoiries, sans être la règle, est un phénomène qui est loin d'être rare dans le Laonnois médiéval. Les motifs en sont très divers : l'adoption du blason du nouveau lignage auquel elle est liée pour la femme mariée, l'absence d'héritiers mâles puis la menace lignagère dans le cas des Roucy, la déclinaison du langage héraldique chez Moncart Desquiens et Oudart Suzanne, la mise en valeur des liens féodaux et familiaux chez les Coucy-Vervins, le probable libre-choix du cadet pour Adam d'Aulnois. Ce dernier exemple nous montre toutefois le danger que peuvent représenter ces changements dans le domaine sigillaire : si l'on doute de l'authenticité du sceau en raison d'armoiries inconnues, on remet en cause la validité juridique de l'acte que le sceau est censé certifier.

Catherine SIMONET

